

Dossier

En préparation de la Conférence mondiale «contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée» -stop- qui se tiendra en Afrique du Sud fin 2001 -stop- une Conférence européenne aura lieu à Strasbourg du 11 au 13 octobre 2000 -stop- Le Mrap y représentera les organisations françaises -stop- Le Comité français du Réseau européen contre le racisme (Enar) et le Mrap invitent -stop- l'ensemble des associations à une journée de réflexion et d'échange le 16 septembre -stop-



Photo : Conseil de l'Europe

Sommaire

- L'actualité judiciaire du Mrap page 2
- Concert exceptionnel à Marseille page 3
- Pour une paix sérieuse et durable entre Israël et la Palestine page 3
- Editorial page 3
- Le flux des mots qui traversent les frontières page 4
- Portraits de victimes de discriminations
- Dossier : entretien avec Martine Valdès-Boulouque page 5
- Un rapport sur les discriminations dans la formation page 7
- Kiosques pages 7, 8 et 9
- Agenda / Échos page 12

L'actualité judiciaire

■ Le docteur Münch ne regrette rien

Le Docteur Hans Münch, dernier médecin nazi encore vivant, n'a rien regretté des expériences sur les êtres humains qu'il a réalisées entre 1942 et 1944 à Auschwitz : c'est le constat que les auditeurs de France Inter ont pu faire en septembre 1998 en écoutant l'émission de Daniel Mermet « Là bas si j'y suis ». Le journaliste avait pour ambition de montrer que nombre de nazis n'ont pas renié leurs actions passées. Le Mrap a poursuivi Münch mais le tribunal de la 17^{ème} chambre correctionnelle de Paris l'a relaxé pour cause de sénilité tout en qualifiant les propos tenus par le docteur Hans Münch d'apologie de crimes contre l'humanité et provocation à la haine raciale. La Chambre correctionnelle n'a donc pas suivi les plaidoiries des avocats qui considèrent que sa santé s'est probablement dégradée durant ces derniers mois, mais qu'il était lucide lors de l'entretien. Pour Didier Seban, avocat du Mrap, l'écoute de l'enregistrement de l'émission montre que le Dr Münch est un nazi enthousiaste, qu'il a tenu et tient toujours le même langage : c'est en termes de « matériel humain » qu'il évoque les personnes passées par son laboratoire avant d'être gazées. A propos des Tsiganes il affirmait qu'ils « ont été liquidés parce qu'on n'est pas arrivé à bout d'eux (...) ». C'était pratiquement la seule solution possible, envoyer des Tsiganes au gaz ».

■ Mrap contre Blaise Lepeuple

Dans une publication interne de l'Ecole Polytechnique « Info Kes » du 11 mars 1999, figurait un jeu « Quiz de l'année : êtes-vous politiquement correct ? » contenant des propos relevant de l'injure et de la provocation racistes. Le Mrap, ayant reçu cette publication de manière anonyme, saisissait le 6 avril 1999 le procureur de la République d'Evry, ainsi que le directeur de l'Ecole Polytechnique et le ministre de la Défense. Le Mrap fut amené à décliner une proposition de médiation. En effet, il a estimé irrecevable l'argument selon le-

■ Mrap contre Alain Terrail

Dans le journal de l'Association professionnelle des magistrats de septembre-octobre 1998, Alain Terrail écrivait dans le corps d'une brève intitulée « Moeurs judiciaires » : « Tant va Lévy au four ... qu'à la fin il se brûle ». Il s'en prenait de cette façon à son confrère Alain

■ Internet, Yahoo et la justice française

L'affaire Yahoo a éclaté à l'initiative de la Licra et l'Union des Etudiants Juifs de France (UEJF). En effet, ces deux associations, ainsi que le Mrap, ont dénoncé l'existence d'un site de vente d'objets tels que des répliques de flacons de gaz mortel Zyclon B, utilisé dans les chambres d'extermination, ainsi que des brassards portant des croix gammées.

Le 22 mai dernier, le juge des référés du Tribunal de grande instance de Paris a ordonné à la société Yahoo ! Inc de prendre toute mesure de nature à empêcher toute consultation sur Yahoo.com du service de vente aux enchères d'objets nazis. Il a également enjoint la société Yahoo France de prévenir tout internaute consultant son site que si le résultat de ses recherches sur Yahoo.com l'amène sur des sites interdits en France, il doit interrompre sa consultation sauf à encourir des sanctions pénales. Aucune mesure n'ayant été prise depuis, les associations antiracistes ont à nouveau saisi le juge des référés pour faire exécuter la décision du 22 mai. L'avocat des sociétés Yahoo France et Yahoo Inc avance, pour justifier l'inertie de ses clients, la complexité et la cherté des moyens informatiques à déve-

Maître Seban n'avait pas demandé d'incarcération mais la parution du jugement dans un grand journal allemand car c'était là faire preuve de pédagogie à l'égard des jeunes générations et apporter la contradiction face aux négationnistes. La femme et la fille de Münch, présentes à l'audience, n'ont à aucun moment laissé entendre que le Dr Münch n'était pas conscient des propos qu'il tenait. D'ailleurs dans le message qu'il a fait parvenir au tribunal, il persiste et signe : « ils [les Tsiganes] ne méritaient pas de vivre, on ne pouvait pas faire autrement ». Daniel Mermet a précisé que dans le village bavarois où il habite, le docteur Münch a une bonne réputation de « nazi humain ». Le résumé de l'expertise médicale par la présidente du Tribunal conclut à une dégradation récente de son mental mais relève qu'il retrouve un langage clair et devient enthousiaste lorsqu'il parle de la période durant laquelle il a mené ses expériences à Auschwitz. Ses conclusions indiquaient que le Docteur pouvait être interrogé à son domicile.

Le parquet et les associations ont fait appel. Audience le 13 septem-

**Christiane Guenneteau,
Commission lutte contre l'antisémitisme**

quel ce jeu aurait été élaboré conformément à la tradition pluriséculaire de liberté de parole et l'esprit de dérision cultivés par les élèves de l'Ecole Polytechnique. En effet, si la liberté d'expression est une liberté fondamentale, elle ne saurait s'exercer en violation du respect de la dignité de la personne. Blaise Le Peuple en sa qualité de directeur de publication comparaitra donc devant le Tribunal de police de Palaiseau le 25 septembre 2000. Maître Etincelle Ernat-Nigar y représentera les intérêts du Mrap à l'audience de 9 heures 30.

Lévy qui a déposé plainte pour injures racistes. Le Mrap s'est constitué partie civile par l'intermédiaire de son avocat Maître Didier Seban. Ce magistrat raciste sera déféré devant le Tribunal correctionnel de Paris le 29 septembre à 13 heures 30.

opper pour empêcher l'accès de ce site à des internautes français. Certes, ces difficultés technologiques sont réelles, mais pas insurmontables. Le Procureur de la République a donc demandé des expertises complémentaires sur les moyens d'instaurer un filtrage efficace. Dans l'attente de trouver une solution technique satisfaisante, le juge des référés devait prononcer son délibéré le 11 août. Dans un communiqué en date du 31 juillet, le Mrap appelle au boycott de la société Yahoo. Au-delà de cette condamnation, cette affaire illustre le véritable problème que pose Internet. Ainsi, comme le souligne le Mrap, « l'action en justice trouve ses limites dans le caractère transfrontalier de l'outil internet [...] la diversité des législations limite encore l'efficacité des actions en justice dans les stricts cadres nationaux. La France, l'Europe doivent peser pour que les règles internationales déterminent, dans le respect de la liberté d'expression, les modalités de la lutte contre l'antisémitisme et le racisme ».

Sophie Pisk

« Roots of Marseille » : un succès sans précédent

LA NUIT « Roots of Marseille » s'est déroulée fin juin 2000 au Dock des Suds de 20 heures à 4 heures du matin. Elle a été consacrée à la lutte contre le racisme, elle était organisée par le comité local du Mrap et des jeunes élèves en BTS communication. Cette initiative était en préparation depuis sept mois à la suite d'une rencontre du bureau du comité avec trois étudiantes en communication du lycée Jeanne Perrimond de Marseille. Elles avaient sollicité le Mrap dans leurs désirs de développer l'antiracisme, la lutte contre les discriminations racistes et sociales, la défense des libertés et l'égalité des droits. Une intense campagne de communication sur internet, par diffusion de tracts dans les lycées, collèges et facultés, une information quotidienne sur les radios avaient préparé cette soirée. De plus le Mrap de Marseille avait participé la semaine précédente à l'émission de Michel Field, sur France 3, en « prise directe ». Les interventions de nos responsables avaient suscité de nombreuses approbations à Marseille, dans toute la France et même en Algérie.

Au Dock des Suds, 2 500 personnes sont venues de toute la région. La présentation du Mrap et de ses combats actuels fut assurée par Houriya, assistée de Jacques pour l'histoire du Mrap et d'Aminata représentante des sans-papiers. L'auditoire a pu entendre huit groupes de musiciens, qui avaient tous décidé de prêter gratuitement leurs concours à cette nuit contre le racisme.

Il y avait Raspigaous un groupe né ans le quartier du Panier qui chante le « reggae Roots » pour la défense des libertés ; Daïpivo, un groupe de Carnoux en Provence qui chante le « reggae engatse » en toute liberté et debout contre la haine ; Gang Jah Mmd, une formation reggae pur roots de la cité phocéenne qui mélange les rythmes afro-cubains avec les irrésistibles voix de trois chanteuses ; Watcha-clan dont les textes font passer un message clair « Mélangez-vous » ; Malik Fahim qui chante en Ragga sa soif de liberté et de respect ; Sons of gaïa, dont les textes sont un appel à l'unification et à la prise de conscience contre le racisme ; La grande Famille dont les racines sont dans la commune du Rove et qui met en musique ses textes pour un monde d'ouverture. Pendant toute la nuit, le stand du MRAP, animé par une dizaine de militants dont des camarades venus de Toulon, a été sollicité par des centaines de jeunes qui posaient des questions sur les discriminations raciales et sociales et signaient les pétitions. Celle concernant Mumia Abu-Jamal a reçu des centaines de signatures ainsi que celle réclamant le droit de vote des immigrés. Il faut noter que nous avons dû refuser de nombreuses entrées, la foule déjà à l'intérieur étant trop nombreuse. Des adhésions ont été enregistrées. Le comité de Marseille se prépare dès maintenant à de nouvelles initiatives de la même ampleur et en direction de la jeunesse.

Le Comité local de Marseille

Pour une paix sérieuse et durable entre Israël et la Palestine : reprendre et achever le processus amorcé

Malgré quelques pas en avant, les pourparlers de Camp David n'ont pas abouti au résultat tant attendu : la paix entre Israël et la Palestine. Ehoud Barak et le Parti travailliste sont politiquement ébranlés, le président de l'Autorité palestinienne sort renforcé de l'épreuve.

Le Mrap estime que le président Arafat a eu raison de déclarer à Paris que la reprise de la discussion, toujours possible, devrait avoir l'appui non seulement des Etats-Unis – qui viennent d'affirmer leur partialité – mais de l'Europe et de la France.

Il ne saurait plus être question de « concessions réciproques » faisant litière des accords d'Oslo, mais de terminer le processus entamé à Oslo. Le Mrap estime que l'autorité palestinienne a toujours formulé ses droits de façon très modérée. L'agitation de l'extrême droite israélienne ne doit en aucun cas autoriser le gouvernement israélien à naviguer et à céder au chantage. Le Mrap souhaite que les israéliens favorables à la paix fassent entendre leur voix ; une paix sérieuse, durable, est attendue depuis trop longtemps dans cette région : elle est vitale pour les deux peuples.

C'est pourquoi le Mrap demande que l'Union européenne prenne l'initiative de **proposer une rencontre sur le sol européen** afin d'y poursuivre la recherche d'une paix sérieuse.

Communiqué du Mrap 7 août

Éditorial

« Ils n'ont même pas voulu de mon argent, et pourtant, M'sieur, je me lève tous les matins à cinq heures pour le gagner. » Ce cri de colère d'un jeune lors d'un débat sur les discriminations en dit long sur les ravages générés par cette forme active du racisme que sont les discriminations.

Aussi, on aurait tort de dissimuler notre satisfaction face au chemin parcouru, entre l'époque encore récente où nous dénoncions, dans une relative indifférence, cette forme de racisme, et aujourd'hui, où le sujet est sur la place publique. Désormais, le tabou est levé, l'impunité qui rendait cette pratique banale se fissure. Les victimes qui souvent refoulaient cette exclusion se manifestent et exigent réparation... Ceci résulte incontestablement de la conjonction entre la ténacité des organisations antiracistes à ne pas lâcher prise contre ces pratiques blessantes et la volonté politique exprimée par le gouvernement avec notamment la mise en place des Codac et du numéro vert (plus de 2000 appels par semaine). Cela augure d'une réelle et salutaire détermination à combattre ce fléau.

Si la reconnaissance des discriminations racistes marque une étape, cela ne signifie pas que toutes les victimes qui se sont manifestées obtiendront les réparations auxquelles elles ont droit, que tous les protagonistes (pouvoirs publics, administrations, employeurs...) prendront les mesures indispensables, que notre législation, aussi complète soit-elle, corrigera effectivement dans le quotidien des pratiques illégales. Les organisations antiracistes ont désormais une responsabilité particulière. Elles ne peuvent plus se cantonner aux seuls terrains de la dénonciation et de la détection, le temps est à l'action réparatrice.

A cause prioritaire, dans un contexte propice, mobilisation exceptionnelle ! En un an de travail long et difficile, la direction du Mouvement a déployé une énergie tous azimuts : elle a mobilisé les chercheurs, les professionnels (missions locales, ANPE), elle a rencontré les ministères (Intérieur, Affaires sociales, Education nationale, Ville, services du Premier Ministre), négocié et signé des conventions avec l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (charte sur les discothèques) et avec le Ministère de l'Intérieur (sur les Codac), renforcé les contacts avec les associations (Ligue des droits de l'homme, Ligue de l'Enseignement, Licra...). Les conditions pour la réalisation de notre ambitieux projet contre les discriminations, la Caravane de la Citoyenneté, sont réunies. Une initiative qui, dès l'automne, servira de support pour assister les victimes par l'action du citoyen au service de la citoyenneté pour tous.

Mouloud Aounit

Le flux des mots qui traversent les frontières

Geneviève Chovrelat du comité local de Belfort nous a fait parvenir ce superbe texte de Emna Belhadj Yahia, écrivaine tunisienne (1).

Il évoque avec pertinence et beauté la façon dont l'écrivain porté par deux cultures et deux langues est habité par une irréductible et féconde altérité. Voyage paisible et jubilatoire en Méditerranée.

L'ÉCRITURE dans la connaissance de soi et la connaissance de l'autre ou le flux des mots qui traversent les frontières. Les vagues de la mer rythment parfois l'humeur des hommes, leurs pensées, leurs activités, leur travail et leur repos, la vie de leur corps... Mais si les vagues de la Méditerranée – cette « mer blanche du milieu » comme on dit en arabe – bercent l'âme, elles poussent aussi au voyage, transforment chaque pas en arrivée ou en départ, en entrée ou en sortie, la méditation en dialogue, la pensée en échange. Le mélange est dans les mots, dans l'air qu'on respire, les produits qu'on consomme. Il est dans le commerce et le choc des idées, des langues et des sensibilités. Il est face à face, complicité, amitié, confrontation, litige.

L'écrivain tunisien qui écrit en français chez lui, en Tunisie, qui publie ses écrits en France et en Tunisie, qui s'adresse à deux publics ou à un public lui-même double, est au cœur d'une zone frontière et son écriture en porte la marque. Je me situe dans cette zone et dans cette écriture. Dans ces contrées, le regard que l'on porte sur le monde est transformé à partir du voisinage; la réflexion que l'on fait sur soi se construit aussi à partir de l'existence de l'autre. Cela retire à la subjectivité sa redoutable solitude, cela introduit en elle la possibilité de visions plurielles, proches ou divergentes, antithétiques ou complémentaires. L'écrivain qui dit ses visions ne fait rien d'autre que leur assurer, dans leurs fluctuations mêmes, un accès à la conscience en tant que visages multiples de l'humain. En cela il aide peut-être à éviter les délires ravageurs de la fermeture, délires de persécution ou délires de conquête, deux expressions du même phénomène.

Il est vrai que lorsque l'autre paraît, le monologue a des chances de laisser la place à un dialogue, ne serait-ce qu'intérieur. Les vérités se télescopent, l'imaginaire se déploie sous un autre jour, la mémoire est bousculée... Et les choses sont ainsi faites qu'elles ne vivent que de quitter le confort du monolithisme identitaire, car le monolithisme identitaire est la négation de la vitalité.

L'autre est une fantaisie introduite dans le même. Elle le féconde et le révèle à lui-même. Et la première personne est condamnée à dépérir si elle ne découvre dans la deuxième personne dans la troisième et dans toutes les autres, ce qui la régénère à chaque instant. A ce titre, l'écriture est ce qui permet d'entrer, de sortir, de pénétrer alternativement dans chacun des mondes auxquels nous appartenons et qui, grâce à l'écriture, devien-

nent des mondes qui nous appartiennent. Elle ne dit pas seulement les frontières, mais elle les nie d'une certaine manière. Elle tente de les traverser, elle les passe ou les dépasse. Elle redécouvre les liens tissés ici et là sous le nez des garde-frontières ou à leur insu. Elle est donc passerelle invisible. Elle est la brèche de la complicité et de la bonne intelligence creusée dans le mur aveugle des séparations. Elle scrute chacun des deux lieux séparés par le mur et son regard est un regard doublement averti, du fait même de sa double appartenance. Chacune apporte un éclairage sur l'autre, la relativise, l'assouplit, la nuance, fait pénétrer en elle cette forme de double parfois douloureux mais toujours essentiel.

A travers cette écriture, le regard que l'on porte sur soi est prévenu contre la complaisance, parce qu'il est habité par un ailleurs et un autrement. Et le regard que l'on porte sur l'autre est prévenu contre l'hostilité, la peur panique, le ressentiment, parce qu'on sent,



engrangées en soi, la chaleur du foyer, la musique des amours enfantines, les odeurs, les couleurs, les émotions fondues d'un pays qui prend en vous les dimensions d'un horizon sans fin. Et la barrière devient, dans cet horizon, comme un malaise contre lequel votre écriture s'inscrit en faux.

Si les mots de l'auteur « frontalier » ont quelques chances de toucher le public, c'est peut-être dans la mesure où ils portent une vérité particulière. Et cette particularité tient au fait que les sensations, les images, les souvenirs, les apprentissages, les rêves et les bruits à travers lesquels se construit cette écriture disent comment la conscience individuelle s'exprime dans le mouvement de l'existence qui se déplace. Qui se déplace librement et inexorablement par delà les généalogies, les héritages et les appartenances – tout en conservant quelque part l'essence même de chaque apport, fût-elle difficile à répertorier et à isoler des autres. D'un lieu culturel à un autre, d'un code culturel à un autre, cette forme d'errance apprivoisée donne aux mots le pouvoir de découvrir les liens cachés et les discordances, les complicités et les malentendus, donne le pouvoir de jeter le pont de l'humain dans son geste même d'enracinement et de déracinement, donne le pouvoir de traduire la richesse d'univers différents et en-

tremelés: du chatolement des mégapoles, aux formes des petites impasses, aux musiques de nos enfances recommencées, à la rencontre de nos trajectoires dans la grande aventure historique.

Cette écriture est avant tout un espace intermédiaire. Pour moi, personnellement, elle se situe entre deux langues, même si c'est en français que j'écris. Deux langues qui, chacune à sa manière, ont structuré ma personnalité, dans son unité et dans ses paradoxes. Elle se situe aussi entre deux sphères: le privé, espace chez moi traditionnellement réservé aux femmes et que j'ai hérité à travers les générations de ma mère, de mes grand-mères et mes aïeules. Il est souterrain, ombragé, lisse, à la fois obscur, pesant et transparent. Je tente d'en retrouver la mémoire, d'inventer les expressions et les chuchotements capables de le dire; le public, espace conquis et à conquérir, espace de la nouveauté et de la reconstruction, du défi et de l'imprévu, de l'aventure et du risque, de la mise en scène, de la découverte et de la liberté. Espace à vivre, à arpenter. Je tente d'inventer les mots à travers lesquels je le vois et je l'imagine.

Entre ces deux espaces, à l'endroit exact où se recoupent les échos du passé et l'envol de l'avenir, où se croisent la douceur de l'habitude et l'appel du large, à cet endroit précis où le je et le nous, la confiance et la peur entremêlent leurs fils dans un impressionnant désordre et tissent une toile plus vraie que toutes les vérités codifiées, à cet endroit même surgit pour moi l'écriture, lieu essentiel que je souhaite faire émerger.

Lieu d'un texte qui prend à chaque composante de l'univers ce qui fait sa force et son originalité. Et ce texte tente d'établir entre toutes ces composantes la passerelle sans laquelle le « je » est le lieu de l'asphyxie et le « nous » celui de la dérive.

Et ce texte empêche que la réalité soit réduite à sa simple représentation, à la première idée que l'on s'en fait. Il ouvre sur une connaissance, celle qui creuse un profond sillon dans le moi, dans l'autre et permet de s'apercevoir que l'existence ne va pas forcément en ligne droite et que derrière ce qui est lisse, uni, permanent, il y a de l'étonnement, de l'éclaté et du dissemblable qui peut vous intéresser. Entre le territoire de l'extériorité qui n'arrive pas à l'arracher entièrement à lui-même et le territoire de l'intériorité qui n'arrive pas à le retenir dans sa tiédeur, l'écrivain des zones frontalières invente, ajuste et polit des mots qui s'élèvent comme une parole plutôt sinueuse. Il cherche et arrive parfois à remettre en place les morceaux éparpillés d'un puzzle humain dont tous les éléments sont essentiels et qui n'a de sens que par l'assemblage de toutes ses pièces. Et cet assemblage n'est que l'expression d'une conscience particulière rejoignant l'universel tâtonnement. ♦

Emna Belhadj Yahia

(1) Auteur de « Chronique frontalière » édité et de « L'étage invisible »

Entretien avec Martine Valdès-Boulouque

2001 a été déclarée année internationale contre le racisme par l'ONU. Une conférence mondiale « contre le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée » se déroulera du 31 août au 7 septembre en Afrique du Sud. Des réunions régionales devront préparer les textes et les recommandations pour cette rencontre à Johannesburg. En Europe, c'est à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, que cette réunion aura lieu du 11 au 13 octobre 2000. Elle sera précédée les 9 et 10 octobre d'un forum des ONG. Le Mrap a été désigné par le Groupe de travail technique d'organisation pour représenter les organisations françaises à la Conférence européenne en compagnie de quatre-vingt autres associations européennes. Dans cette perspective une réunion de réflexion et d'échange, à laquelle sont conviées toutes les associations concernées, est prévue le 16 de ce mois à Paris dans le but d'élaborer une contribution commune.

Aussi avons-nous choisi de vous présenter dans ce dossier un entretien avec Martine Valdès-Boulouque, représentante de la France au sein de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et vice-présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, trois portraits de victimes de discriminations racistes dont les dossiers ont été traités ou soutenus par le service juridique du Mrap. Enfin une note de synthèse d'un rapport commandé par Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'Enseignement professionnel, qui aborde la question des discriminations racistes dont sont victimes les élèves dans le cadre des périodes de formation en entreprise.

Chérifa Benabdéssadok



« Le continent européen a beaucoup de choses à dire concernant le racisme parce qu'il est un continent important mais aussi parce qu'il a une histoire qui ne le met pas à l'abri des critiques, je pense en particulier au colonialisme et à l'esclavage. »

© Chérifa Benabdéssadok

Voulez-vous présenter la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ?

Martine Valdès-Boulouque : Constituée en 1994 à la suite du Sommet des chefs d'Etats et de gouvernements d'octobre 1993 du Conseil de l'Europe, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance est formée d'experts indépendants. Chacun des quarante et un Etats membres y désigne une personne choisie pour sa compétence et son indépendance. Je représente la France au sein de la Commission mais j'exerce mon mandat en toute liberté et ne reçois aucune instruction du gouvernement français. Certains membres appartiennent comme c'est mon cas à des instances nationales de lutte pour la protection des droits de l'Homme telles que notre Commission nationale consultative des droits de l'Homme, ou sont membres d'ONG.

Quel est précisément le rôle de l'ECRI ?

Il est très vaste: il vise à améliorer la lutte contre le racisme, au niveau international, national et local. Au niveau international, il s'agit de favoriser l'adoption de conventions internationales plus protectrices. En ce moment, notre grande affaire c'est le « protocole n°12 » qui va étendre l'application de la Convention européenne des droits de l'Homme à la matière du racisme. Au niveau national, l'ECRI s'appuie essentiellement sur le travail des experts et des ONG. Lorsqu'un problème est clairement identifié, nous élaborons des recommandations spécifiques en direction de tel ou tel Etat, ou générales pour

l'ensemble des Etats. Nous avons opté pour une méthode d'analyse pays par pays et nous dressons des rapports que nous rendons publics. Le niveau local (collectivités locales et territoriales) n'a pas encore été exploré. Pour ce qui concerne la lutte contre les discriminations, je crois beaucoup à l'échelon départemental et communal: cela va de la question, très politique, du droit de vote des étrangers à celles, très quotidiennes, de la construction des mosquées et de l'implantation des cimetières musulmans, en passant par les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes issus de l'immigration. De façon générale, la voie est ouverte à l'imagination mais guidée par un travail au quotidien avec les ONG, les associations et les instances nationales. Il ne s'agit pas d'inventer de toutes pièces mais de repérer le bon sujet ou la bonne idée en écoutant les uns et les autres. **Disposez-vous de moyens adéquats pour cela ?**

Nous avons une petite équipe de secrétariat composé de sept personnes, c'est insuffisant, mais les outils informatiques nous aident substantiellement. L'ECRI pourrait peut-être jouir de pouvoirs plus renforcés dans l'avenir; pour l'instant, elle fonctionne sur la base d'un accord entre les chefs d'Etat et de gouvernement. L'idéal serait qu'elle bénéficie d'un cadre juridique plus fort qui garantirait sa pérennité. J'aimerais aussi qu'une association comme la vôtre soit davantage en prise directe avec nous. Je suis très satisfaite que le Mrap ait été choisi comme associa-

Rapport français sur les discriminations dans l'accès aux stages en entreprise. A quand la mobilisation de l'institution scolaire ?

UN RAPPORT remis récemment à M. Melenchon, ministre délégué à l'Enseignement professionnel, aborde la question des discriminations racistes dont sont victimes les élèves dans le cadre des périodes de formation en entreprise. Cette note synthétise les conclusions d'une enquête menée dans les académies de Lyon et de Montpellier auprès des lycées professionnels et des inspecteurs de l'Éducation nationale.

Le constat est sans appel : les difficultés d'accès aux stages rencontrées par les élèves étrangers, ou perçus comme tels, sont « systématiques et fortes ». Si la saturation des capacités d'accueil et d'encadrement des entreprises peut expliquer ponctuellement certains refus, de nombreux autres n'ont à l'évidence pour origine que la volonté de n'accepter que des stagiaires « bien français ».

Selon l'enquête, les pratiques discriminatoires semblent plus fréquentes de la part des PME/PMI et des artisans. Les réticences des entreprises s'expriment de manière plus ou moins ouvertes et le spectre des attitudes est tristement banal : depuis le racisme explicitement revendiqué jusqu'aux justifications contournées prétextant les réactions supposées hostiles de la clientèle, voire du personnel salarié.

Aussi les démarches engagées par les lycéens que leur patronyme ou leur apparence physique « exposent » particulièrement sont fréquemment infructueuses. Les stages en entreprise étant indispensables à la validation de la formation professionnelle, cette situation s'avère particulièrement pénalisante et contraint les équipes éducatives à intervenir. Cependant, les solutions échafaudées ne représentent souvent que des pis-aller : l'élève en difficulté effectue un stage en dehors de son profil de formation (telle lycéenne d'une

filière « métiers de la mode » se retrouvant dans une chaîne de restauration rapide), ou on organise pour « l'indésirable » un pseudo-stage dans une administration, un service municipal, un hôpital ou un établissement scolaire voisin.

Le rapport constate et déplore que ce genre de problèmes ne soit le plus souvent appréhendé qu'au cas par cas et de façon « interne » aux établissements. Il semblerait que proviseurs, chefs des travaux ou enseignants n'interpellent que très exceptionnellement l'Éducation nationale sur ces attitudes discriminatoires : peut-être imaginent-ils qu'une gestion discrète des cas individuels préserve mieux l'intérêt des jeunes... Tout louable puisse-t-il sembler ce calcul est pourtant illusoire, les difficultés d'accès aux stages ne faisant que préfigurer celles que l'on rencontrera inévitablement, une fois le diplôme en poche, dans la recherche d'emploi. Il est vrai que les différents acteurs du système éducatif se sentent souvent démunis face à de telles situations et manquent des repères et des réflexes qui permettraient d'envisager des recours juridiques contre les abus constatés. Le rapport prend la mesure de cette carence et esquisse des propositions visant à rendre plus efficace la lutte contre ces discriminations.

Ce rapport est significatif, non en ce qu'il apporte des éclairages nouveaux sur un phénomène que les familiers du monde scolaire connaissent hélas depuis longtemps mais en ce qu'il traduit une préoccupation neuve et semble annoncer une volonté d'affronter le problème ouvertement et sans faux-semblants : simple déclaration d'intention ? signe avant-coureur d'une réelle mobilisation de l'institution scolaire ? les prochains mois nous le diront. ♦

Alain Pellé

Une directive européenne contre la discrimination

Les ministres de l'Emploi et des Affaires sociales de l'Union européenne ont adopté le 6 juin dernier une directive destinée à lutter contre toutes les discriminations « fondées sur la race ou l'origine ethnique » dotant ainsi l'Europe de sa première législation antiraciste. Elle couvre, outre le monde du travail, tous les aspects de la vie quotidienne, de l'école aux transports en passant par l'accès aux bourses d'étudiants ou à la protection sociale. Elle est applicable à toute personne, ressortissante des Quinze ou non, séjournant sur le territoire de l'Union européenne. Cette nouvelle législation délimite le cadre juridique des plaintes déposées par les victimes de discrimination dans les Etats membres. Ainsi la charge de la preuve ne repose plus sur le plaignant mais également sur la personne ou l'institution visée par la plainte. Cette inversion de la charge de la preuve constituera une innovation en France où le droit prévoit généralement qu'il incombe à l'accusation « d'administrer » les preuves. Les Etats membres disposent de trois ans pour mettre leur législation en conformité. En matière de sanction, chaque Etat déterminera le régime approprié en veillant à ce qu'il soit dissuasif. (D'après AFP)



Photo : Conseil de l'Europe

Qu'attendez-vous de concret de cette Conférence ?

Le continent européen a beaucoup de choses à dire concernant le racisme parce qu'il est un continent important mais aussi parce qu'il a une histoire qui ne le met pas à l'abri des critiques, je pense en particulier au colonialisme et à l'esclavage. Il nous faut assumer cette Histoire. Nous avons aussi produit et réalisé des choses positives mais nous n'échapperons pas au travail de mise à zéro des comptes. Ma position est de principe mais aussi empirique. De toutes les façons, la question va se poser à la Conférence mondiale. Ce serait mieux d'arriver avec une réflexion qui aurait permis d'être au clair avant de pouvoir affronter des critiques, des plaintes, des questionnements d'ordre philosophique, psychologique, symbolique, qui sont légitimes. Et puis, nous entrons dans le troisième millénaire, les mouvements de populations vont être importants en Europe : comment va-t-on se déterminer par rapport à cette réalité ? Comment allons-nous la gérer d'une manière qui soit conforme aux droits de l'Homme ? C'est l'enjeu du futur. Je pense qu'il faut travailler pour une Europe qui soit digne, ouverte. On ne peut plus raisonner comme on l'a longtemps fait, mais ce n'est pas évident. L'Europe des quinze a souvent une attitude hésitante à cet égard.

La question des discriminations sera-t-elle au cœur des débats et des propositions ?

Oui, tant que des jeunes seront exclus du marché du travail à cause de leur nom ou de la couleur de leur peau, le combat contre les discriminations doit être vigoureux. La personne qui se rend à Strasbourg pour se plaindre, dans les conditions de l'article du protocole n°12, d'un acte de discrimination à son encontre, aura épuisé les recours nationaux, aura intenté des procès en première instance,

en appel, peut-être même en cassation ; il sera donc passé beaucoup de temps depuis la date des faits discriminatoires. Il est impératif de mettre en place des structures pour que cela ne soit plus possible. La protection de Strasbourg est une bonne protection, c'est un rempart par rapport aux Etats mais, au quotidien, ce n'est pas la solution la plus efficace pour les victimes : il faut que les personnes puissent bénéficier d'une protection immédiate. Un groupe de travail de la Conférence va étudier les bonnes pratiques et c'est M. Truche, président de la CNCDH qui a été chargé de présenter ce thème au nom de la France. Nous allons ainsi évaluer ce qui marche bien chez nous, de quoi on peut être fier, et ce qui ne va pas. Cela fait partie du bilan que j'évoquais tout à l'heure. Un autre thème, important, sera débattu : c'est du rapport entre la liberté d'expression et les dispositifs de lutte contre le racisme, le diagnostic et les remèdes.

Une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est en cours d'élaboration. De quoi s'agit-il et où en sommes-nous ?

Le texte de cette charte, élaborée par l'Union européenne, est en train d'être bouclé. Il sera soumis aux Sommets européens de Biarritz (7 octobre 2000) et de Nice (6 décembre 2000), sous la présidence française. Cette Charte, qui est une initiative allemande, va reconnaître des droits individuels aux citoyens de l'Union européenne. Le problème est aujourd'hui de savoir si elle doit s'intégrer aux traités (et avoir une valeur contraignante) ou si elle ne sera qu'une déclaration. Deuxième problème important : le contenu des droits. Les droits civils et politiques – le droit à l'intimité de la vie privée, à la liberté de conscience et d'expression – ne posent pas trop de problème. Ce qui pose problème ce sont les droits économiques et sociaux. Certains pays, comme la France, voudraient que la Charte contienne la reconnaissance de ces

droits – droit de grève, droit à un salaire minimum, droit au travail, etc –, d'autres pays, comme le Royaume-Uni, sont plus réticents. La CNCDH a récemment émis un avis en demandant à ce que ces droits soient intégrés dans la Charte. Là aussi les associations doivent peser sur les décisions qui vont être prises.

Voulez-vous ajouter autre chose ?

Je me réjouis beaucoup du travail que font les associations, notamment le Mrap. Je sais que c'est un travail très lourd pour des structures sans gros moyens. Le travail que vous faites dans le domaine judiciaire avec un système de signalement aux parquets est très difficile, parce que cela suppose le recueil, l'analyse, le tri, la constitution de dossiers, les réunions au parquet. Il n'est pas significatif en termes statistiques mais il est essentiel. C'est un boulot énorme et il est fait intelligemment. Vous et les autres associations fournissez la matière qui permet aux parquets d'engager les poursuites, car lorsqu'on est victime de racisme, on ne va pas voir les services de police ou de gendarmerie, on n'écrit pas au procureur, ou alors c'est très rare.

Qu'attendez-vous du Mrap et du mouvement associatif dans le cadre de la Conférence européenne et de l'ECRI ?

L'important c'est que vous vous sentiez chez vous dans ce genre d'instance, c'est là aussi que se construit l'Europe des citoyens. Nous avons la chance d'avoir le Conseil de l'Europe en France : il faut y faire entendre votre voix. Je crois qu'il faut avoir une démarche vraiment européenne et vous sentir chez vous à Strasbourg, investissez ces lieux. ♦

Entretien réalisé par Chérifa Benabdessadok

(1) Considérant que la procédure de jugement de Abdelhamid Hakkar avait été entachée d'irrégularités et ayant dépassé le délai raisonnable, la Cour européenne a condamné la France.

tion devant représenter les associations françaises à la Conférence européenne contre le racisme. Vous avez là une responsabilité très importante mais aussi une carte très importante à jouer ; vous devez vous faire entendre dans ce genre d'enceinte.

Que va apporter le protocole 12 à la lutte contre le racisme ?

La Convention européenne des droits de l'Homme qui date de 1950 accorde un certain nombre de droits et de protections aux citoyens des pays membres du Conseil de l'Europe, par exemple le droit à la vie privée ou l'interdiction de la torture. Les citoyens peuvent saisir la Cour européenne des droits de l'Homme s'ils s'estiment victimes d'une violation. Sans entrer dans les détails juridiques, constituant un additif à la Convention européenne, le protocole n°12 va permettre aux personnes victimes de discrimination (en particulier dans le domaine des droits économiques et sociaux) de saisir la Cour européenne. C'est un progrès très important car si les citoyens obtiennent des réparations souvent symboliques, les affaires qui viennent devant la Cour sont très médiatisées et ça oblige les Etats à améliorer leurs législations et leurs pratiques. Il faut savoir qu'à la suite d'une décision de la Cour de Strasbourg dans l'affaire Hakkar (1), la nouvelle loi sur la présomption d'innocence a permis d'ouvrir la possibilité de recours en révision des affaires judiciaires lorsque la Cour a décidé qu'il y avait eu une violation de la Convention. Cela veut dire que le droit français reconnaît que les décisions de la Cour de Strasbourg peuvent être une cause de révision des décisions françaises. Ce n'est pas que symbolique, c'est une vraie protection. C'est là un progrès que l'ECRI a porté. Le protocole n°12 a été adopté par les pays et maintenant il va être signé par les gouvernements et soumis aux ratifications par les parlements. Il y a là un travail de lobbying et de mobilisation très important. Chacun doit se mobiliser.

CINQ THÈMES

POUR LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE

- Protection juridique contre le racisme et la discrimination qui y est associée
- Politique et pratiques adoptées aux niveaux sub-national et nationale pour lutter contre le racisme
- Education et sensibilisation à la lutte contre le racisme, la discrimination et l'extrémisme aux niveaux local, national, régional et international
- Information, communication et médias
- Immigration et asile, traités sous l'angle du racisme, de la discrimination et de la xénophobie

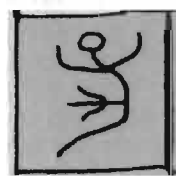
European commission against racism and intolerance (ECRI) Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Direction générale des droits de l'Homme - DG II Conseil de l'Europe F-67075
Strasbourg Cedex T : 03 88 41 29 64 Fax : 03 88 41 39 87
E.mail : combat.racism@coe.int Site web : www.ecri.coe.int

Discriminations racistes La parole est aux victimes

Nous avons interrogé pour les besoins de ce dossier avec trois personnes victimes de discriminations racistes dont les dossiers ont été traités par le service juridique du Mrap. De l'une à l'autre, les scénarios changent mais la blessure est la même. On est frappé par la similitude de ce qui est décrit comme un choc psychologique : en effet, Ouarda Guénifi, comme Fatou Boyer, comme Fouad Yamani savaient l'existence du racisme avant de le subir directement, personnellement et explicitement. Mais le jour où « ça » s'est passé, ils ont été submergés de douleur. Ils relatent dans les interviews qui suivent comment il leur a été si difficile de faire comprendre l'atteinte à leur dignité et à leur honneur, comment et pourquoi il leur était indispensable de porter plainte. Ils analysent leur propre démarche, commentent la procédure judiciaire qu'ils ont dû suivre et les condamnations qu'ils ont obtenues, ils apportent leur appréciation quant au rôle de soutien des associations.

Ouarda Guénifi : « J'étais à la fois révoltée et submergée de douleur »



Ouarda Guénifi est française ; elle a trente huit ans. Elle est née à Châteauroux de mère française et de père algérien. En juillet de l'année dernière, elle prend contact par téléphone

avec la responsable des ressources humaines, Mme Roux, de la société Berry Nettoyage pour répondre à une offre d'emploi. Melle Guénifi a des références intéressantes et Mme Roux s'apprête à lui fixer un rendez-vous. Mais lorsque la candidate décline son identité, son interlocutrice laisse échapper un « Ah » et se propose de la contacter ultérieurement. Mme Roux ne l'appellera jamais, elle niera même avoir parlé avec elle ! Voilà pour le premier épisode. Le second va confirmer ce que Ouarda appréhende. Quelques semaines plus tard, elle apprend auprès de l'ANPE que le poste de femme de ménage auprès de la société Berry est toujours à pourvoir. Un conseiller la reçoit dans un bureau pour un bilan de recherches d'emploi. Il appelle Madame la DRH devant la postulante et lui indique que Melle Guénifi est toujours en attente d'une réponse à sa demande. Mme Roux n'y va pas par quatre chemins. Le couperet tombe : elle ne veut pas d'étrangers parce que certains clients n'en veulent pas. Magnanime et républicain, l'employé de l'ANPE lui rétorque « vous savez elle pourrait porter plainte contre vous » et raccroche. Ouarda a compris, elle reste muette, elle est sous le choc.

Aujourd'hui, Ouarda Guénifi se souvient : « J'ai retenu mes larmes et je suis partie. J'étais à la fois révoltée et submergée de douleur. On sait que le racisme existe à Châteauroux comme partout ailleurs. Mais qu'une personne puisse l'exprimer de façon aussi explicite, ça vous fait peur. Vous vous dites : mais on va aller où ? jusqu'où ? J'avais l'impression de vivre le début d'une guerre. J'ai appris plus tard que les gens qui rendent la justice ne mesurent pas assez l'ampleur de notre souffrance ». Ouarda a vécu un traumatisme qui la fait douter de sa francité : « A force de se faire jeter, on ne sait plus qui on est. On n'est pas des Français à part entière, on a parfois le sentiment d'être apatride. Par la suite, j'ai eu un blocage qu'il m'a fallu surmonter. J'avais peur d'entendre un « Ah ! » lorsque je dis mon nom. Un jour je me suis présentée à une agence d'interim, et lorsque j'ai vu qu'il y avait de l'embauche, je leur ai carrément demandé si ça ne dérangeait pas que je sois d'origine étrangère, s'ils n'étaient pas racistes, vous vous rendez compte ? A ce jour, cette appréhension n'a pas disparu. »

Mais Ouarda ne s'est pas laissée faire. Elle a porté plainte et après un an d'instruction, elle a obtenu la condamnation de Mme Roux. « Si on ne dit rien, ça va progresser, explique-t-elle. Je m'en serais voulu de ne rien faire. Même s'il n'y avait pas eu d'association pour me soutenir, je serais allée jusqu'au bout de ma démarche. C'était important pour moi mais c'est aussi important pour les jeunes

générations. Ça permet de leur faire comprendre qu'il y a une justice, et qu'ils doivent s'en saisir lorsqu'ils sont victimes de discrimination raciste au lieu de réagir, comme ils le font parfois, par la violence » Mais elle n'est pas totalement satisfaite car si Mme la DRH a été reconnue coupable du délit de discrimination raciste, les sanctions adoptées par les juges ont été dérisoires : 2 500 francs d'amende, 3 000 F de dommages et intérêts à la victime et 1 franc symbolique pour le Mrap, partie civile. De plus, la procédure a été semée d'embûches. Ainsi, le conseiller de l'ANPE a témoigné par écrit mais il a failli ne pas le faire, sa direction lui intimant de se conformer au « secret professionnel ». Puis, la DRH niant s'être entretenue au téléphone avec la plaignante, l'affaire a failli être classée sans suite. Mais Ouarda a pu en apporter la preuve grâce au relevé téléphonique de France Télécom matérialisant l'existence d'un appel téléphonique tel jour à telle heure entre les deux protagonistes.

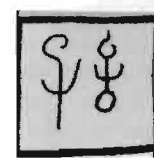
« On n'a pas considéré mon histoire à sa juste valeur. Il faudrait que les peines soient plus exemplaires, qu'elles soient dissuasives », affirme Ouarda Guénifi. « J'aurais préféré n'obtenir que le franc symbolique, j'aurais aimé que Mme Roux qui s'est rendue coupable d'un acte grave ait au moins de la prison avec sursis. Au procès, elle a dit qu'en tant que chef d'entreprise elle pouvait faire ce qu'elle voulait, elle ne regrette rien, elle est raciste, et elle a quitté le tribunal le sourire aux lèvres ». Le Mrap a fait appel. « Mais je suis quand même contente, précise-t-elle, parce que j'ai gagné le procès. Et c'est grâce au Mrap. Parce que sans le soutien du Mrap, j'ai le sentiment que mon affaire aurait été enterrée ».

Ouarda tient à remercier son avocat, Jean-Paul Thibault, qui l'a défendue avec une grande qualité. « Il a fait son métier, dit-elle, mais il s'est également montré très sensible à la question du racisme. »

C'est un journaliste auquel Ouarda a téléphoné qui l'a encouragée à porter plainte et à s'orienter vers le Mrap. « Vous savez les premiers jours après cet épisode à l'ANPE, je faisais constamment des cauchemars. C'était un choc. Puis lorsque j'ai parlé avec Sophie Pisk du service juridique du Mrap, je me suis dit : ça y est, c'est bon, ça va démarrer. Il nous faut les associations avec nous, sinon on est trop faible, on ne nous considère pas, on ne va même pas postuler auprès des commerçants du centre-ville car on sait qu'ils ne veulent pas de nous. » ♦

Propos recueillis par
Chérifa Benabdessadok

Fouad Yamani : « On m'a coupé en deux, je veux recoller les morceaux »



« J'ai voulu ouvrir un compte auprès d'une agence de la Caisse d'épargne. Cela n'a pas été possible. Après un examen inhabituellement long et minutieux de tous

mes papiers, après s'être inquiété du fait que je payais un loyer de 5000 francs pour un salaire de 8000 francs, l'employée est allée en référer à sa supérieure hiérarchique. Contre toute attente, elle m'a déclaré quelques minutes plus tard : nous ne pouvons par vous ouvrir de compte, nous ne le faisons pas pour les personnes titulaires d'une carte de résident étranger. Elle aurait pu invoquer un tout autre motif, mais celui-là m'a plongé dans la stupéfaction. J'étais sous le choc.

Incroyable ! Je m'étais dirigé vers la Caisse d'épargne sur le conseil de mes beaux-parents, français, qui y sont depuis quinze ans. Ma femme a ouvert un compte une semaine auparavant auprès de la même agence et avait

J'ai vingt-sept ans, j'ai un discours et un comportement corrects, je travaille, je bénéficie d'un CDI, c'est une Ville qui m'emploie, je suis marié, je paie mon loyer et mes impôts, je n'ai jamais commis de délit, je n'ai jamais été interdit bancaire. Mais qu'est-ce qu'il faut que je fasse de plus pour être pleinement accepté par la société française ?

prévenu que j'allais faire la même démarche. J'ai expliqué à l'employée qu'étant marié, comme elle pouvait le savoir, les charges (en particulier le coût du loyer) étaient divisées par deux.

J'étais d'ores et déjà déterminé à ne pas baisser les bras mais j'ai laissé passer le week-end, j'ai laissé retomber la rage qu'on avait semé en moi. Ma belle-mère m'a fortement conseillé de porter plainte. J'ai envoyé un courrier avec accusé de réception à la directrice de l'agence pour lui demander de s'expliquer sur la décision qu'elle avait prise. Pas de réponse. Aussi ai-je demandé un rendez-vous, ce qui m'a été accordé. Ma belle-mère et une militante du Mrap m'ont accompagné. Elle n'a pas nié les faits tels qu'ils se sont produits mais elle est rentrée dans une explication tarabiscotée sur la durée de validité

de ma carte : je n'ai pas compris car j'ai récemment renouvelé mon titre de séjour, il est valide jusqu'en 2009. Il y aurait eu une erreur de lecture mais elle ne revenait pas sur la décision car, prétendait-elle, j'avais été violent. Je considère être resté d'une correction absolue. Il aurait donc fallu que je sorte de l'agence avec un grand sourire en remerciant tout le monde pour le chaleureux accueil, et elle m'aurait couru après pour me dire : reviens, reviens, c'était pour rire, on va t'ouvrir un compte. Je reconnais avoir claqué la deuxième porte en sortant mais il n'y a eu aucune dégradation.

Depuis cet entretien, j'ai reçu des courriers qui ne font plus du tout état de la carte de résident comme motif du refus. Le Mrap et moi-même avons décidé de porter plainte, l'instruction a commencé. J'ai donc été convoqué au commissariat de police pour déposer. Là encore l'accueil n'a pas été très correct. Sans aucun égard pour moi, l'inspecteur de police qui est arrivé avec une demi-heure de retard a d'abord papoté avec ses collègues, cela m'a agacé mais je n'ai rien dit. L'entretien qui a duré environ une heure et demi s'est déroulé portes ouvertes, plusieurs personnes sont entrées et sorties pendant que j'étais censé raconter mon histoire. De plus, l'inspecteur comme le chef du bureau de police ont tenté de me dissuader de porter plainte. Celui-ci m'a même fait remarquer que : « si à chaque fois qu'un jeune nous insulte on allait porter plainte, on ne s'en sortirait pas. » Il a même ajouté : « Tu t'appelles comment ? Fouad Yamani ? Imagine que, dans cette agence, il y a un autre gars qui porte le même nom que toi et qui a un sale dossier. Quand ils t'ont vu arriver, qu'ils ont lu ton nom, ils t'ont pris pour lui ! » Et il a ajouté : « Tu vois, moi, il y a quinze mecs qui portent le même nom que moi dans la région. » C'est à n'y rien comprendre ! Si on veut essayer de démontrer mon histoire, on le fait en douceur, objectivement et avec des arguments qui tiennent la route. Il faut partir du principe que ce que dit une personne qui vient se plaindre auprès de la police est peut-être vrai, qu'elle a subi un choc, et qu'on n'a pas le droit de lui dire n'importe quoi. En fait, quand ils m'ont regardé, ces policiers ont immédiatement vu un jeune de quinze ans qui s'adresse aux policiers avec des « nique ta mère ». Ils se sont comportés avec moi en fonction de cette représentation. C'est du préjugé grave. Durant tout l'entretien ils m'ont mis dans la posture

du suspect alors que j'étais là en tant que victime. Pourtant, j'ai gardé tout mon calme et je leur ai serré la main en partant.

Je ne suis pas le premier à qui on refuse d'ouvrir un compte en raison de sa nationalité. Mais, moi, je n'ai pas l'intention de la fermer. J'irai jusqu'au bout et je suis patient. J'ai été insulté, je ne veux pas que cela se reproduise, je ne veux pas que mon petit frère vive une situation similaire, car, lui il n'aura peut-être pas la force de résister à l'envie de se faire justice.

Je voudrais que tous les clients de cette agence connaissent ses pratiques, je voudrais que la directrice soit sévèrement sanctionnée, on est dans un pays de libertés et de droits et on se retrouve face à une banque publique qui pratique la discrimination. On est plus ou moins habitué à des comportements implicitement racistes ou xénophobes. Je vais rarement en boîte de nuit mais vous avez toujours quelqu'un à l'entrée qui vous regarde de la tête aux pieds et qui vous dit : « ça va ? y a pas de rebeus ici, y a que des Blancs, tu veux vraiment rentrer ? » La conseillère, elle, n'a pas tourné autour du pot : pas d'ouverture de compte pour les étrangers ! C'est pas du racisme ? J'ai vingt-sept ans, j'ai un discours et un comportement corrects, je travaille, je bénéficie d'un CDI, c'est une Ville qui m'emploie, je suis marié, je paie mon loyer et mes impôts, je n'ai jamais commis de délit, je n'ai jamais été interdit bancaire. Tout baigne pour moi mais qu'est-ce qu'il faut que je fasse de plus pour être pleinement intégré à la société française ? Que celui qui peut m'apporter une réponse lève la main. Maintenant j'espère que nous irons devant le tribunal. Si le jugement va dans le bon sens, j'en serais heureux. Si ce n'était pas le cas, je serais frustré. Mais d'une façon ou d'une autre, j'irai jusqu'au bout, quel que soit le temps que ça prendra. Je ne suis pas familiarisé avec le monde judiciaire mais je m'entoure de toute l'aide et de toutes les compétences possibles. Et j'ai le Mrap avec moi. D'ailleurs grâce au Mrap j'ai pu répondre à des demandes d'interviews pour des radios et pour la télévision. C'était important pour moi d'apparaître à la télévision car ça leur montre que vous n'êtes pas seul, que vous n'êtes pas aussi démuni qu'ils le croient, ça permet de rétablir un rapport de forces qui vous est a priori défavorable. Il faut qu'ils comprennent qu'ils ne peuvent pas dire et faire n'importe quoi, qu'ils doivent respecter la loi. Cet entretien à l'Agence de la Caisse d'épargne m'a coupé en deux, je veux recoller les morceaux. » ♦

Entretien réalisé par Chérifa B.

Fatou Boyer : « Je me sens solidaire de tous les autres »



Elle s'appelait Fatou Gueye, elle se nomme aujourd'hui Mme Boyer. Elle avait vingt-et-un ans lorsque le racisme a frappé avenue de Versailles en plein 16^{ème} arrondissement à Paris dans une parfumerie. Elle y travaillait depuis deux ans pour gagner son argent de poche. Etudiante en sciences politiques, arrivée jeune en France, elle est à mille lieux de penser la couleur de sa peau noire comme un obstacle dans quelque domaine que ce soit. C'était en 1994. Un directeur commercial récemment nommé débarque dans ce magasin où « tout le monde s'active, chacun faisait du chiffre, il y avait une bonne ambiance, on s'entendait bien, le magasin marchait très bien ». A sa première visite, il se contente d'une attitude pleine d'animosité à l'égard de Fatoumata. Mais dès la seconde inspection, il déclare qu'il ne veut pas de deux Noires dans le magasin, que ce n'était pas bon pour l'image de marque. Les propos sont tenus de telle sorte que toute l'équipe a entendu. La responsable de la boutique a beau défendre son employée en mettant en avant ses compétences, faire remarquer que personnel ne s'était jamais plaint, la décision tombe quelques semaines plus tard, irrévocable : elle est virée. Un acte malheureusement irrévocable mais justiciable aussi : quatre ans plus tard, la 17^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris déclare M. le directeur coupable du délit de discrimination et le condamne à 10 000 francs de dommages-intérêts pour la victime et à verser 1 franc symbolique au Mrap, partie civile.

Le choc « Lorsque le directeur a tenu ces propos, j'étais avec une cliente. Nous étions toutes les deux très choquées. J'ai eu du mal à continuer mon travail. Je ren-

trais le racisme pour la première fois de ma vie. Ce monsieur ne voulait pas de moi parce que j'étais noire. Je ne comprenais pas que l'on puisse proférer de semblables paroles. En France, terre des droits de l'Homme ! »

La détermination « J'ai immédiatement pensé qu'il fallait dénoncer cette discrimination. J'ai rencontré un avocat qui m'a conseillé de m'adresser à des associations spécialisées. Je suis donc entrée en contact avec la Cimade qui m'a donné une liste d'avocats spécialisés. J'ai pris contact avec maître Lassner qui m'a confirmé qu'il y avait discrimination et que le procureur allait recevoir ma plainte. Puis le Mrap m'a soutenue. J'ai voulu aller jusqu'au bout de la démarche pour moi et pour les autres, ceux qui n'ont pas les moyens, ceux qui n'ont pour vivre que le boulot dont on les prive abusivement. Moi, je pouvais compter sur mes parents ».

L'isolement, l'incompétence, la lourdeur de la procédure « On se sent isolé parce que les gens ne vous croient pas. Ils pensent que vous faites de la parano. Et puis, les collègues se sont assez vite défilés. Ma responsable qui m'avait d'abord soutenue a lâché. Sur le coup je lui en ai voulu mais avec le recul, je comprends : c'était son travail, elle avait des enfants à élever, la seule sur laquelle j'ai pu compter jusqu'au bout était l'autre personne noire. Il m'est arrivé de douter. Le parcours est tellement compliqué que sans accompagnement et sans suivi, on peut baisser les bras. Quand on vous regarde comme si vous étiez là uniquement parce que vous escomptez une indemnité, on vous salit du regard. Et puis, c'est très long et très lourd psychologiquement. On constitue votre dossier, on recoupe ce que vous venez de déclarer avec ce que

tous différents
tous égaux

« Toute discrimination directe ou indirecte contre des personnes physiques ou juridiques fondée sur la race ou l'origine ethnique dans les domaines régis par la présente directive doit être prohibée dans la Communauté. Cette prohibition de discrimination s'applique aussi aux ressortissants des pays

tiers mais non aux différences de traitement fondées sur la nationalité.

Les Etats membres devraient fournir des informations adéquates concernant les dispositions adoptées en application de la présente directive en particulier en soulignant la nécessité de veiller à ce que les différences de traitement fondées sur la nationalité, la religion ou les convictions ne constituent pas une forme déguisée de discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique.

Les Etats membres devraient prendre les mesures nécessaires afin de faire en sorte que toute disposition législative, réglementaire, administrative, toute convention collective, tout règlement d'entreprise ou tout statut des professions indépendantes ou des organisations commerciales contraire au principe d'égalité de traitement soit déclaré nul et non avenue ou modifié. »

Directive européenne contre la discrimination raciste – Extraits –

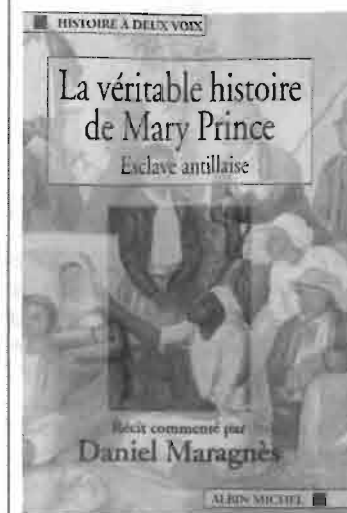
vous avez dit la fois d'avant, quand vous apportez un nouvel élément que vous aviez omis on vous regarde avec suspicion. Il faudrait peut-être assouplir la loi, créer une structure qui ne s'occupe que de cela. Vous rencontrez des personnes qui vous posent des dizaines de fois les mêmes questions, vous en avez assez. En fait, vous êtes amenés à évoquer des faits à la fois bêtes et importants, vous avez du mal à expliquer que vous voulez être rétabli dans votre honneur. Comment faire comprendre cela à des fonctionnaires qui n'ont pas la formation et la compétence pour comprendre ce genre de situation ? J'ai ainsi été confrontée à des policiers habituellement employés à dresser des procès-verbaux, ils ne comprenaient rien à ce que je tentais de leur dire. Vous avez affaire à des gens souvent incompétents, vous sortez de là totalement épuisés. Trop de gens laissent tomber et continuent à souffrir en silence, ce n'est pas juste ».

La preuve « Le directeur a voulu faire passer cela pour un licenciement économique. Mais j'ai pu fournir la preuve que c'était faux : j'ai photographié quelques semaines après mon départ une annonce recrutant des étudiantes placée sur la vitrine du magasin. Le premier juge en charge de l'instruction était sceptique mais le second s'est rendu compte que je disais la vérité. Il a organisé une confrontation réunissant les vendeuses, le PDG, le directeur et moi-même. Par interrogations et recoupements, le juge s'est forgée son intime conviction. Il ne me considérait pas comme une menteuse, une dépressive ou une ambitieuse. Il a su écouter ».

Le Mrap « Je ne souhaitais pas médiatiser ni politiser mon affaire. Mon avocate a convié le Mrap à se constituer partie civile, ce qu'il a fait. Le Mrap n'a pas cherché à me mettre sous sa coupe, ni à médiatiser, c'était une marque de respect envers moi et pour cela je vous en remercie. C'était important de ne pas subir des pressions supplémentaires ».

L'honneur « Ce que je voulais c'était me rétablir dans ma fierté, dans mon honneur. Je suis soulagée d'avoir gagné et je me dis que cela peut servir à d'autres. Qu'on soit femme de ménage ou docteur d'Etat, on doit défendre sa fierté. On sait que le racisme existe mais on se dit que ça n'arrive qu'aux autres, on se dit aussi que ceux qui sont victimes de racisme en sont peut-être un peu responsables, qu'ils ne font pas assez d'efforts pour d'intégrer. Mais cela est faux. Je me sens solidaire de tous les autres. Aujourd'hui je suis mariée avec un Blanc, je suis encore plus intégrée, mais je sais que ça peut encore m'arriver ».

Propos recueillis par Chérifa B.



« La véritable histoire de Mary Prince, esclave antillaise », récit commenté par Daniel Maragnès, collection Histoire à deux voix, Albin Michel, 2000. Née esclave, puis élevée dans la famille d'un « bon maître », Mary Prince est vendue à douze ans dans le cadre d'une succession, séparée de ses parents, de ses frères et de ses sœurs. Elle ne cessera plus de passer de maîtres en maîtres, jusqu'en 1828 où le

dernier en date l'emmena avec lui en Angleterre. Mary Prince est prise en charge par la Société abolitionniste d'Aldermanbury. Chargée de rédiger une « pétition » à soumettre au Parlement pour en obtenir son affranchissement lorsqu'elle retournera à Antigua, Mary va raconter son histoire, et à travers elle celle de la condition de tous les esclaves dans les colonies anglaises au début du XIX^{ème} siècle.

Présenté et commenté par Daniel Maragnès, enseignant de philosophie à l'Université des Antilles-Guyane, ce récit est le premier témoignage d'une esclave. Il est suivi de textes attestant son authenticité, ainsi que de commentaires de la Société abolitionniste en Angleterre. Il est d'une importance capitale sur le plan historique, il est aussi un témoignage exceptionnel sur le vécu de l'esclavage à cette époque.

Marie-Catherine Andréani

« Exemples de "bonnes conduites" pour lutter contre le racisme et l'intolérance dans les médias en Europe », Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), avril 2000.

Outre ses rapports annuels, l'ECRI édite nombre de publications dont une partie est consacrée à ce que l'on appelle désormais les « bonnes pratiques » pour lutter contre le racisme. Il s'agit de recenser et de faire connaître des expériences positives. Ce fascicule consacré aux médias présente un catalogue succinct d'initiatives menées dans la presse, la radio, la télévision, la formation, les syndicats et associations. Il aborde dans un dernier chapitre la création de prix : ainsi, en Allemagne, le prix Civils encourage les médias à contribuer à une meilleure compréhension entre les minorités culturelles et le reste de la population. « Le prix Civils est attribué aux émissions de radio et de télévision qui traitent des conflits ainsi que des opportunités et des évolutions positives pour la coexistence de différentes cultures, et qui décrivent ces situations

de manière exemplaire et différente. Les contributions recherchées doivent être à la fois instructives et amusantes ou humoristiques, exposer les opinions de manière impartiale, permettre aux immigrés de donner leur point de vue et ne pas les réduire à des êtres exotiques montrés à la télévision allemande. Les émissions récompensées sont présentées lors d'une cérémonie spéciale de remise des prix ».

On peut encore noter le travail de couverture et de dénonciation réalisé par le journal *The Sunday Mail* édité à Chypre à propos d'un acte raciste : le rédacteur en chef a titré un reportage « La honte » et publié plusieurs articles après que les services aéroportuaires de l'émigration eurent expulsé deux informaticiens sénégalais invité à l'occasion d'un séminaire, et ce malgré leurs réservations à l'hôtel Hilton, leurs passeports en état de validité avec visa en bonne et due forme, leurs billets de retour, etc. Trois jours plus tard, les autorités chypriotes présentaient des excuses officielles aux deux informaticiens et ordonnaient l'ouverture d'une enquête comme le réclamait le journal.

C. B.



« Exclure au nom de la race – Etats-Unis, Irlande, Grande-Bretagne », sous la direction de Michel Prum. Editions Syllepse, collection « Recherches sur l'eugénisme et le racisme », 2000.

Ce recueil de sept articles rend compte de l'extraordinaire fertilité du racisme dans les pays anglosaxons. Il montre en particulier que les Noirs et les Indiens ne furent pas, aux Etats-Unis, les seuls à subir le discours et la répression racistes. Les Irlandais, comme les Italiens, ont souffert de la hiérarchisation raciale. Ainsi Bénédicte Deschamps rapporte qu'un certain Jim Rollins, citoyen noir d'Alabama, accusé en 1922 de rapports sexuels avec une Blanche, fut acquitté en appel car le procureur n'avait pu faire la preuve que cette immigrée de Sicile était bien blanche... Les insultes « dago » et « wop » adressées aux Italiens renvoient le terme « rital » au rang de doux sobriquet. L'anti-catholicisme britannique s'appuyait sur les différences sociales – bien qu'il y eut aussi, en Irlande même, nombre de protestants pauvres – et attribuait à l'Eglise la soumission des Irlandais, leur « crasse » et leur « nombreuse progéniture ». Ce racisme s'exporta aux Etats-Unis, avant que les Italiens et d'autres groupes ne prennent cette place si peu enviable.

Avec « Les oubliés des villes », Janine Lemaire étudie cette exclusion particulière des Indiens urbains, qui constituent aujourd'hui plus de la moitié de la seule minorité territoriale des Etats-Unis. Le

programme de *relocation* des Indiens hors des réserves, développé entre 1952 et 1972, encouragea plus de 100 000 *natives* à s'installer en ville. Ils y constituent une « minorité invisible » qui cumule les handicaps sociaux : alcoolisme, tuberculose, suicide, etc.

Plus proche de nos préoccupations de lutte contre les discriminations, Didier Lasalle dresse un bilan mitigé du travail de la Commission pour l'égalité raciale (CRE) mise en place au Royaume-Uni dès 1976. Outre la lutte contre les discriminations directes ou indirectes et pour la promotion de l'égalité des chances, la Commission a pour fonction de surveiller l'application de la loi et de proposer des amendements en vue de son amélioration. Ses pouvoirs relativement étendus, en particulier dans le domaine des enquêtes, ont permis d'éradiquer les formes les plus directes de discrimination. On peut aussi noter l'accroissement régulier des affaires portées devant la justice ainsi que l'augmentation de la valeur des réparations. Mais le programme d'intervention sur les entreprises n'avance que très lentement, et la Commission a montré ses limites dans le règlement des problèmes de voisinage ou de discriminations liées aux pratiques religieuses. Trois autres textes tout aussi dignes d'intérêt clôturent l'ensemble. « Sur le matérialisme darwinien en éthique » de Patrick Tort dans lequel l'auteur rappelle que si les principaux propagateurs de ce qu'on appellera le « darwinisme social » (Spencer, puis Galton et Gobineau) extrapolent la théorie de l'évolution de l'homme, Darwin opère en 1871, avec sa « Filiation de l'homme », un renversement épistémologique qui attribue à l'homme en société l'émergence de conduites anti-sélectives et solidaires. L'article de Penny Starfield s'intéresse au racisme dans le cinéma américain tandis que Margaret Moritz compare les sit-com préférés par le public blanc et ceux qu'affectionne le public noir. Tout un programme !.

Laurent Canat

Échos

□ **Signature le 17 juillet par le gouvernement allemand d'un accord définitif instaurant l'indemnisation de la main d'œuvre employée de force, parfois dans des conditions inhumaines, pendant le III^e Reich. Une fondation devait être mise en place pour conduire cette opération dotée de 10 milliards de marks.**

□ **Le congrès mondial de l'Union internationale des Roms (URI) s'est déroulé à Prague du 25 au 28 juillet. Les discriminations croissantes contre les Tsiganes et la reconnaissance d'une nation rom ont été les principaux thèmes à l'ordre du jour. Le secrétaire général de l'URI Emil Scuka a donné une interview au journal *Libération* (du 25 juillet) dans laquelle il a notamment précisé : « Il y a quinze millions de Roms dans le monde [...] la nation rom n'est pas limitée à un territoire. Il n'est donc pas question d'un Etat avec des frontières bien précises, mais d'une nation non territoriale qui en même temps représente une identité spécifique. »**

□ **La Commission sud-africaine des droits de l'Homme a entendu dans plusieurs villes du pays les témoignages de personnes victimes du racisme au quotidien, souvent vécu « comme une chose naturelle » par des milliers de Sud-Africains. Les plus criants de ces incidents ont souvent pour théâtre les vastes exploitations agricoles tenues par des Blancs, en zones reculées : employés battus, soumis à des tâches dégradantes, agressés pour avoir traversé une vaste propriété sans autorisation, humiliés, etc. Une conférence nationale sur le racisme devait se tenir fin juillet/début août.**

□ **En marge de la Convention républicaine qui devait désigner George W. Bush candidat à la présidence des Etats-Unis, plusieurs dizaines de personnes ont manifesté le 1er août à Philadelphie pour la révision du procès de Mumia Abu-Jamal et contre la peine de mort. Près de trois cents d'entre elles ont été interpellées. En France, la mobilisation en faveur de Mumia Abu-Jamal se poursuit avec notamment la signature de la pétition du Collectif national unitaire et la souscription nationale pour contribuer à assurer sa défense.**

Différences a besoin de vous

Les prochains dossiers de *Différences* porteront sur la peine de mort dans le monde et aux Etats-Unis (octobre), la bioéthique et les manipulations génétiques (novembre), le centenaire de la loi sur les associations (décembre), l'éducation contre le racisme (janvier 2001). Si vous souhaitez y contribuer par des textes ou de l'iconographie (photos, dessins, etc), prenez contact avec la rédaction. La rubrique Mouvement a également besoin de matière, n'hésitez pas à faire remonter vos informations.

60000 personnes toujours sans papiers !

Si la lutte des sans-papiers ne fait plus la une des médias, rien n'est réglé : régulièrement des expulsions sont prononcées, des soutiens sont inquiétés pour « délit de solidarité », des déboutés retournent à la clandestinité, ceux qui ont obtenu un titre de séjour seront dans six mois ou un an dans l'attente d'un renouvellement.

Ainsi, à Paris pas un seul des sans-papiers du collectif de la Maison des ensembles n'a obtenu une régularisation. Ils avaient été 2000 à s'organiser il y a plus d'un an pour faire connaître leur cause et tenter d'obtenir un titre de séjour ; ils sont aujourd'hui 352 à continuer à dormir dans ces locaux inter-associatifs. Mais le ministère de l'Intérieur reste sourd : il rétorque à leurs représentants que ces dossiers seront « examinés comme les autres » et au « cas par cas ».

A Saint-Nazaire, le comité local a décidé de relancer le collectif des marraines et des parrains de sans-papiers de la région avec une campagne auprès des élus qui a vu l'adhésion des groupes PCF et Verts du Conseil municipal et la réactivation du réseau de contacts avec les sans-papiers et les étrangers en situation précaire. Pour reprendre le débat de fond, le comité a invité Emmanuel Terray, anthropologue, militant actif auprès du troisième collectif parisien, et l'un des auteurs du livre « Sans-papiers, l'archaïsme fatal ».

En région parisienne, des militants qui s'étaient rendus à l'appel du Collectif anti-expulsion le 22 janvier dernier à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle pour convaincre les passagers de plusieurs vols vers l'Afrique de réagir si des expulsés se trouvaient dans leur avion sont cités à comparaître au Tribunal de police d'Aulnay-sous-Bois le 19 septembre prochain. Infraction invoquée : « exploitation non conforme d'une zone publique d'un aéroport ». (Collectif anti-expulsion d'Ile-de-France 21 ter rue Voltaire 75011. Répondeur/fax : 01 43 79 37 04 e.mail : cae-paris@wanadoo.fr

Sources : La Croix, *Le Pont transcouleur* (bimestriel FD Mrap Loire-Atlantique), communiqué du CAE

Agenda

■ **Codac : Une rencontre entre le Mrap et les représentants du ministère de l'Intérieur aura lieu le 7 septembre.** A l'ordre du jour : l'élaboration d'un premier bilan des activités des Codac et du 114. Un questionnaire a été envoyé à tous les présidents et fédérations. Si vous n'y avez pas encore répondu, hâtez-vous, il est encore temps. La création de ces structures étant un pas important vers la reconnaissance du phénomène des discriminations racistes par les pouvoirs publics, il est essentiel de pouvoir réaliser un examen concret de l'implication du Mrap dans les Commissions départementales ainsi que du suivi des victimes ayant recouru au numéro d'appel gratuit contre les discriminations.

■ **Le comité local d'Albi présentera le 7 octobre au gymnase de l'Athlone-Scène nationale une pièce de théâtre écrite par Abdelatif. « L'Enjeu » sera interprétée par « Les compagnons de Nedjma » coopérative théâtrale venant de Sétif en Algérie. La pièce relate le drame de trois prisonniers se trouvant contraints, pour leur survie, de sacrifier l'un d'entre eux en le donnant en offrande à un être tout puissant. Cette situation permet à l'auteur d'explorer un cer-**

tain nombre de questions qui se posent à l'Algérie contemporaine tout en élargissant le sujet à des thématiques universelles.

■ **La Conférence nationale du Mrap aura lieu les 14 et 15 octobre à Saint-Denis (93).**

■ **Dans le cadre de la Mission 2000 en France, le Conservatoire national des arts et métiers accueille depuis le début de l'année une série de conférences quotidiennes intitulée « L'Université de tous les savoirs ». Nous en avons sélectionné trois qui peuvent intéresser les militants du Mrap : « Etat islamique et religions islamiques » le 26 octobre ; « Le fascisme : quoi ? pourquoi ? jusqu'où ? » le 2 novembre ; « Colonisation, décolonisation, postcolonialisme » le 3 novembre. Ces conférences ont lieu tous les jours à 18h30, week-end et jours fériés à 11h. Site internet : www.cnam.fr**

■ **Colloque sur les discriminations à l'école et dans la formation professionnelle organisé par la FD Mrap du Nord-Pas-de-Calais le 25 novembre à Lille avec des chercheurs, des militants, des parents d'élèves, etc. Six ateliers sont programmés : l'ethnisation des rapports sociaux, les discriminations à l'embauche, la discrimination à l'encontre des primo-arrivants, les gens du Voyage, la discrimination sociale et dans la formation alternée.**

Différences

43 bld de Magenta 75010 Paris - T : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98 - E.mail : journal.differences@frec.fr
13 F le numéro - Abonnement 135 F (11 n°/an)

Directeur de publication : Mouloud Aounit. Gérante bénévole : Isabelle Sirot. Rédactrice en chef - mise en page : Chérifa Benabdessadok. Directeur administratif : Florence Festas. Abonnements : Isabel Dos Martires. Impression : Montligeon T : 02 33 85 80 00.

Commission paritaire n°63634 0247-9095 Dépôt légal 2000-09